



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Avenant à la convention avec le Département du Lot pour le maintien en bon état de conservation et la restauration écopastorale de la mosaïque de milieux naturels (MOH4)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-sept heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à l'espace culturel et de loisirs à Arcambal, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Laramière
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentant de la Commune de Marcihac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. J.M. COLON, représentant de la Commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

DATE DE LA CONVOCATION

3 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 juin 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 38

Votants : 52

Voix : 136

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. ORTALO
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme L. FERMY
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. PONS, maire de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. J.C. ROMANO, maire de Mouillac
Mme D. SAVOYE, représentante de la Commune de Reyrevignes
Mme. R. SOULAYRES, représentante de la Chambre d'Agriculture du Lot
M. J. VIELCAZAL, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot
Mme S. MERLIN, DDT du Lot
Mme A. TIR, sous-préfète de Gourdon
Mme C. PAGES, Région Occitanie

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. V. COUSI, maire de Caylus, Commune associée
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal
M. R. DESTREL, 1^{er} adjoint de la Commune d'Arcambal
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres que le Comité syndical du Parc du 12 juillet 2024, a validé la participation du Syndicat mixte du Parc au programme « Maintien en bon état de conservation et restauration écopastorale de la mosaïque de milieux naturels » (MOH4) sur la période 2024-2027.

En 2024 le Département du Lot a déposé une demande de financement sur quatre ans (2024-2027) auprès du programme opérationnel interrégional FEDER Massif central. Pour donner suite à l'obtention de 400 000 € de subventions FEDER sur la période 2024-2026, la convention entre le Syndicat mixte du Parc et le Département doit être mise à jour pour satisfaire aux exigences administratives et financières associées à ce cofinancement. L'avenant intègre les éléments suivants :

- modalités de remboursement des frais salariaux : paiement d'un acompte de 50 % à mi-année ;
- modifications des annexes 1 et 2 : liste détaillée du personnel mis à disposition et synthèse des actions et livrables.

Le volume horaire total contractualisé reste le même. 12 462 heures seront valorisées et financées sur le projet retenu par le FEDER et une autre recherche d'aides sera engagée par le Département du Lot pour le temps restant (6 824 h).

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention avec le Département du Lot ainsi que les annexes 1 et 2 ci-joints et autoriser la Présidente à signer les documents correspondants

**La Présidente
Catherine MARLAS**

AVENANT A LA

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARTIES DE

SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY AU

PROFIT DU DEPARTEMENT DU LOT

(ARTICLE L.5721-9 DU CGCT)

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Représenté par Mme Catherine Marlas, sa présidente, d'une part

agissant en qualité de Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy et dûment habilitée par délibération du conseil syndical en date du 12 juillet 2024

ci-après dénommé "le PNR",

Et :

Le Département du Lot

Représenté par M. Serge Rigal, son président, d'autre part

agissant en qualité de président du Département du Lot et dûment habilité par délibération de l'Assemblée départementale en date du 8 juillet 2024

ci-après dénommé "le Département",

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5721-9 qui permet à un syndicat mixte associant exclusivement des collectivités territoriales ou des collectivités territoriales et des groupements de collectivités de mettre à disposition de ses membres tout ou partie de ses services pour l'exercice de leurs compétences.

VU les statuts du Syndicat mixte du PNR des Causses du Quercy ;

CONSIDERANT : la délibération favorable des membres de la commission permanente en date **du 28 novembre 2022, du 25 mars 2024 et du 7 juillet 2025**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE UNIQUE : MODIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE

Les articles 3, 4 et 6 de la convention signée le 27 décembre 2024 et enregistrée par le Département le 14 janvier 2024 sous le numéro 2024-12 sont modifiés comme suit :

ARTICLE 3 : *SITUATION DES AGENTS*

La liste des fonctionnaires et agents non titulaires concernés par cette situation est ajustée et figure en annexe de la présente convention (annexe n° 1)

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DES PERSONNELS MIS À DISPOSITION

Les conditions fixées par l'obtention de financements européens ne nécessitent pas la fourniture de lettres de mission signées par chacun des agents partie prenante du projet ; la contractualisation s'effectue sur l'engagement d'un nombre d'heure affectée à temps variable par mois dans la limite de 1488 heures / an.

ARTICLE 6 : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT

L'annexe 1 de la présente convention détaille le temps de travail pris en compte pour chaque agent.

Le remboursement des frais de personnel forfaitaire pour les 3 années à venir (2025 /2026/2027) interviendra en deux temps :

- le versement d'un acompte de 50% (sans justificatif) au plus tard au 30/06
- le règlement du solde (ou d'un deuxième acompte et solde pour 2025) sur présentation d'un décompte du temps passés détaillés par missions à travers la fourniture des documents listés ci-dessous :
 - les fiches mensuelles de suivi horaire journalier du temps de travail cosignées par l'agent et son responsable hiérarchique
 - le fichier excel correspondant permettant une analyse détaillée des missions par structures collectives et autres missions définies dans le programme d'actions (cf annexe 2 modifié présentant les actions et les livrables à justifier pour fin 2026) à transmettre régulièrement (rythme trimestriel). Ce suivi devant être réalisé de manière analytique par mission et par site projet afin de pouvoir justifier le temps passé au profit du dossier de financement MOH4

Pour 2025 : versement d'un deuxième acompte sur présentation des justificatifs arrêté au 30/09/2025, à fournir au plus tard au 31 octobre 2025 (pour solliciter un acompte de l'aide FEDER Massif central)

Pour 2025, 2026 et 2027 : versement du solde sur présentation des justificatifs arrêtés au 31/12 de chaque année, à fournir au plus tard au 31 janvier de l'année qui suit.

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE.

Fait à , le , en exemplaires.

Pour le Département du Lot :

Pour le Parc Naturel Régional
des Causses du Quercy :

Le président,

La présidente,

Serge RIGAL

Catherine MARLAS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARTIES DE SERVICES DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU LOT

Annexe n° 1 à la convention – Liste prévisionnelle du personnel concerné par la mise à disposition – Mise à jour juin 2025

PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Agent mis à disposition (fonction)	Catégorie	Service	Nbre d'heures affecté à la mise à disposition sur 4 ans
Benjamin CANUT (chargée de mission écopastoralisme)	contractuel	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par la création ou l'extension d'associations foncières pastorales : mobilisation des propriétaires fonciers et des éleveurs locaux, accompagnement technique (diagnostic foncier, appui à la rédaction des statuts, appui à la rédaction des comptes-rendus, ...) appui à la formalisation du plan des travaux d'aménagements pastoraux et à la constitution du dossier de demande de financement, ... Coordination de l'élaboration des Plan de Gestion écopastoraux des AFPL créées et des extensions (déploiement de la démarche pâtur'ajuste) Inventaire de terrain sur des nouveaux sites de reconquête, expertises écologiques (zone post-incendie, suivi pluriannuel des zones reconquises, ...), rédaction de rapports et de cartes associées, mise en place de bio-indicateurs de la qualité écologique des MOH Appui au déploiement de projet de pâturage itinérant, Appui à la coconstruction d'un argumentaire avec les partenaires forestiers afin de développer une approche écosylvopastorale sur les zones à fort morcellement de la propriété foncière Participation aux journées techniques sur les pratiques écosylvopastorales à destination des agriculteurs avec l'équipe projet Co-organisation ou participation à des événements de sensibilisation du grand-public à l'écosylvopastoralisme Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	4089 heures
Anne-Laure CANCES (chargée de mission agriculture et gestion du patrimoine)	contractuelle	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par le suivi d'associations foncières pastorales : accompagnement technique et administratif (Réunions, AG, compte-rendu, suivi financement...) Coordination du suivi ou de l'élaboration des Plan de Gestion éco-pastoraux des AFPL d'Assier et Lugagnac Crégols, (déploiement de la démarche pâtur'ajuste) Appui au déploiement de projet de pâturage itinérant, Co-organisation de journées techniques sur les pratiques écosylvopastorales à destination des agriculteurs avec l'équipe projet Co-organisation ou participation à des événements de sensibilisation du grand-public à l'écosylvopastoralisme Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	552 heures
Léonie LEVREGER (chargée de mission agroécologie)	contractuelle	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par le suivi d'associations foncières pastorales : accompagnement technique et administratif (Réunions, AG, compte-rendu, suivi financement...) Coordination du suivi ou de l'élaboration des Plan de Gestion éco-pastoraux des AFPL, (déploiement de la démarche pâtur'ajuste) Participation aux journées techniques sur les pratiques écosylvopastorales à destination des agriculteurs avec l'équipe projet Participation à des événements de sensibilisation du grand-public à l'écosylvopastoralisme Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	349 heures
Agnès LIEURADE (chargée de mission patrimoine naturel)	contractuelle	Participation à la mise en place de méthodes de diagnostics écologiques transmissibles Inventaire de terrain sur des nouveaux sites de reconquête, expertises écologiques (zone post-incendie, suivi pluriannuel des zones reconquises, ...), rédaction de rapports et de cartes associées, mise en place de bio-indicateurs de la qualité écologique des MOH Participation aux réunions de suivi et d'élaboration des Plans de Gestion écopastoraux des AFPL et aux réunions de coordination MOSAiC Rédaction et appui à la capitalisation des acquis du projet, Vulgarisation des connaissances auprès des partenaires, des agriculteurs, des AFPL et du grand public ... Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	1 434 heures

(Chargé.e de mission naturaliste) A recruter	Contractuel	Participation à la mise en place de méthodes de diagnostics écologiques transmissibles Inventaire de terrain sur des nouveaux sites de reconquête, expertises écologiques (zone post-incendie, suivi pluriannuel des zones reconquises, ...), rédaction de rapports et de cartes associées, mise en place de bio-indicateurs de la qualité écologique des MOH Participation aux réunions de suivi et d'élaboration des Plans de Gestion écopastoraux des AFPL et aux réunions de coordination MOSAiC Rédaction et appui à la capitalisation des acquis du projet, Vulgarisation des connaissances auprès des partenaires, des agriculteurs, des AFPL et du grand public ... Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	1 280 heures
Louis DEBUF (chargée de mission animation et accompagnement de projet territorial)	contractuel	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par la création ou l'extension d'associations foncières pastorales : mobilisation des propriétaires fonciers et des éleveurs locaux, accompagnement technique (diagnostic foncier, appui à la rédaction des statuts, appui à la rédaction des comptes-rendus, ...) appui à la formalisation du plan des travaux d'aménagements pastoraux et à la constitution du dossier de demande de financement, ..., Coordination de l'élaboration des Plan de Gestion écopastoraux des AFPL créées et des extensions (déploiement de la démarche pâtur'ajuste Appui au déploiement de projet de pâturage itinérant, Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	744 heures
(Chargé.e de mission en médiation foncière agricole) A recruter	contractuel	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par la création ou l'extension d'associations foncières pastorales : mobilisation des propriétaires fonciers et des éleveurs locaux, accompagnement technique (diagnostic foncier, appui à la rédaction des statuts, appui à la rédaction des comptes-rendus, ...) appui à la formalisation du plan des travaux d'aménagements pastoraux et à la constitution du dossier de demande de financement, ..., Coordination de l'élaboration des Plan de Gestion écopastoraux des AFPL créées et des extensions (déploiement de la démarche pâtur'ajuste Appui au déploiement de projet de pâturage itinérant, Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	2 232 heures
Zoé DELARUELLE (chargée de mission pastoralisme et accompagnement de projet territorial)	contractuelle	Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par la création ou l'extension d'associations foncières pastorales : mobilisation des propriétaires fonciers et des éleveurs locaux, accompagnement technique (diagnostic foncier, appui à la rédaction des statuts, appui à la rédaction des comptes-rendus, ...) appui à la formalisation du plan des travaux d'aménagements pastoraux et à la constitution du dossier de demande de financement, ..., Coordination de l'élaboration des Plan de Gestion écopastoraux des AFPL créées et des extensions (déploiement de la démarche pâtur'ajuste Appui au déploiement de projet de pâturage itinérant, Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	372 heures
(Chargé.e de mission pastoralisme) A recruter	contractuel	Animation d'un groupe d'éleveurs pâturant sur le Département : réunions de bilan de pâturage, suivi du plan de gestion éco-pastoral Réalisation des diagnostics d'exploitations et pastoraux sur les nouveaux projets d'AFP ou d'extensions. Accompagnement sur la mise en place d'une flore fonctionnelle locale. Rédaction des plans de gestion éco-pastoraux. Formation auprès des éleveurs et partenaires pour la montée en compétence pastorales. Appui aux projets de reconquête des espaces embroussaillés par le suivi d'associations foncières pastorales : accompagnement technique et administratif (Réunions, AG, compte-rendu, suivi financement...) Coordination du suivi ou de l'élaboration des Plan de Gestion éco-pastoraux des AFPL, (déploiement de la démarche pâtur'ajuste) Participation à des événements de sensibilisation du grand-public à l'écosylvopastoralisme Participation aux réunions de suivi et de coordination MOSAiC	2 232 heures
Patricia MONNIAUX chargé de mission éducation et médiation	contractuelle	Montage et mise en œuvre de projets culturels et éducatifs sur le thème du pastoralisme Accompagnement d'événements dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme et des pâturages 2026	78 heures
Francois DAVAL (Chargé de mission ressources, observation et évaluation)	contractuel	Appui technique sur l'élaboration de la cartographie des projets de reconquêtes des espaces embroussaillés (mobilisation foncière et diagnostic écologique). Appui sur la création des bases de données (foncières et écologiques). Veille numérique sur l'évolution des outils	60 heures

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARTIES DE SERVICES DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU LOT

Annexe n° 2 – actions et livrables

MOH4		LIVRABLES (2024 - 2026)
Action 1	Mise en place d'un réseau de sites de suivi sur le long terme des habitats et espèces des milieux agro-pastoraux	Livret technique - Protocole de suivi sur 5 sites (2 pelouses, 2 landes et 1 forêt)
Action 3	Capitalisation de la méthodologie d'animation territoriale et de mobilisation des propriétaires fonciers	Guide méthodologique de la mobilisation foncière en territoire morcelé et d'appui à la création d'associations foncières pastorales libre (étapes / postures d'animation ...)
Action 4	Conforter et déployer de nouveaux projets de reconquêtes des milieux et mettre en réseau les acteurs du pastoralisme collectif au niveau local	- Tableau de suivi synthétique des réunions et visites clés de l'accompagnement des AFPL par année - Bilan synthétique de l'animation réalisée sur le maintien et la reconquête de 300 ha de nouvelles surfaces
Action 5	Développer un accompagnement technique structuré des systèmes pâturant fondés sur la valorisation des ressources spontanées	- Outils flore locale fonctionnelle : démarche méthodologique - fiches techniques « Retours d'expériences » - Organisation d'une journée d'échange technique en 2026
Action 7	Sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les aménités des systèmes pâturants et partager les expériences à l'échelle du réseau Massif Central	- Kit de communication grand public (charte graphique / banderole ; Kakemonos ; flyers...) sur le programme, sur les AFPL, sur l'écopastoralisme ; - Synthèse des articles et interventions auprès des jeunes publics et dans des événements locaux, régionaux et nationaux
Action 8	Développer un programme d'animations culturelles autour du projet UNESCO 2026	- Elaboration d'un programme d'animations et événements dédiés, à l'échelle du Département : * fêtes du pâturage * transhumances Rocamadour – Luzech * soirées débat * animations terrains (balade découvertes ...)